

Conseil Communautaire du 28 Septembre 2023 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président a rendu compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- d'attribuer les marchés de travaux pour la requalification de l'espace socio-culturel de l'ancien Lycée professionnel de Lapalisse aux entreprises suivantes pour un montant total de 1 334 913,19 € HT soit 1 601 895,82 € TTC :

- Lot 01 : Désamiantage : à la société SADOURNY - 63540 ROMAGNAT
- Lot 02 : Gros-oeuvre/Démolition : à la société LASSOT - 03130 SAINT-LEGER
- Lot 03 : Étanchéité : à la société SUCHET - 03300 CUSSET
- Lot 04 : Menuiseries Intérieures Bois : à la société DUTOUR - 03000 AVERMES
- Lot 05 : Menuiseries Alu Serrurerie : à la société SERRURERIE NOUVELLE - 03400 YZEURE
- Lot 06 : Plafonds-Cloisons-Peinture-Isolation : à la société MENDES - 03240 CRESSANGES
- Lot 07 : Carrelage-Faïence : à la société CERASOL - 03 403 YZEURE Cedex
- Lot 08 : Sols souples : à la société BONGLET - 03 300 CREUZIER LE VIEUX
- Lot 10 : Élévateur PMR : à la société ERMHES - 35504 VITRE
- Lot 11 : Électricité courants forts courants faibles : à la société SAS TGEG - 03400 YZEURE
- Lot 12 : Chauffage climatisation ventilation : à la société A2L - 03 380 QUINSSAINES

- de modifier le montant maximum de l'encaisse des 2 campings communautaires,

- de compléter la grille tarifaire des campings de Lapalisse et de Bert à compter du 1er juillet 2023 en ajoutant la location de tente et de sac de couchage,

- d'attribuer le marché de travaux lot 9 Façades Bois pour la requalification de l'espace socio-culturel de l'ancien Lycée professionnel de Lapalisse à l'entreprise CMV ROSSIGNOL – 03200 ABREST,

- de conclure un bail de courte durée avec la SCI FC République (03120 BILLEZOIS) pour la location d'un local au 9 Rue du Président Roosevelt, à Lapalisse, dans le cadre du dispositif Boutiques Éphémères 2023 pour la mise en avant d'un décor vintage en centre ville,

- de confirmer que la tarification appliquée pour les accueils collectifs de mineurs est déterminée par la CAF, de la manière suivante : coût journée = revenus bruts annuels X 0,023 %,

- d'actualiser les prix de vente des produits vendus par l'Office de Tourisme à compter du 25 juillet 2023,

- d'accepter un virement de crédit sur le budget Office de Tourisme du Pays de Lapalisse afin d'acheter un siège pour le bureau situé dans l'accueil de l'Office de Tourisme,

- de signer un avenant N°1 à la convention avec le Conseil Départemental de l'Allier pour définir les modalités concernant l'utilisation prioritaire des installations couvertes polyvalentes mises à la disposition des élèves du Collège Lucien Colon,

- de conclure un avenant N°1, d'un montant de 9 027,48 € HT au lot 4 Menuiseries Intérieures Bois avec la société MENUISERIE DUTOUR pour le marché relatif à la requalification de l'espace socio-culturel de l'ancien LPA de Lapalisse pour la création d'un centre jeunesse et culture

- de signer une convention avec le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes pour définir les modalités de prise en charge des élèves scolarisés en ULIS à l'école de Lapalisse, qui fréquentent la garderie périscolaire de Lapalisse,

- de renouveler un bail professionnel avec la Chambre d'Agriculture de l'Allier pour la location de locaux dans la Maison France Services du PAYS DE LAPALISSE, et de fixer le montant mensuel du loyer à 1 017,50 €,

- de créer une régie d'avances afin de régler les dépenses émanant des services généraux de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE »,

- de conclure le marché d'élaboration d'un diagnostic préalable à la mise en place d'une OPAH-RU sur le secteur de Lapalisse et Saint-Prix avec la société CITEMETRIES (75014 PARIS),

- de conclure le marché d'étude de diagnostic pour la restauration de l'église de Saint-Etienne de Vicq avec la SARL LA FABRIQUE D'ARCHITECTURE (7140 BOURBON LANCY), pour un montant de 9 800 € HT,

- de proposer à l'initiative du Conseil Communautaire des Jeunes, la vente de crêpes et boissons le samedi 16 septembre 2023 à l'occasion du Forum des Associations,

- de rembourser la somme de 64,20 € TTC à une famille dont l'enfant n'a pas pu participer à l'accueil collectif de mineurs pour raisons médicales,

- de conclure le marché de travaux de voirie communautaire 2023 à l'entreprise EUROVIA DALA SAS (03401 YZEURE) pour un montant de 64 885,20 € HT.